



COMPTE-RENDU DU DEUXIEME CONSEIL D'ECOLE 2020-2021

Vendredi 26 mars à 18h15 en visioconférence

Ordre du jour du conseil d'école du Vendredi 26 mars 2021

- Installation, Approbation du compte-rendu du 1er conseil d'école du 5 novembre 2020.
- Etablissement du mode de fonctionnement et de délibération du conseil école : président, secrétaire, maître du temps.
- Intervention de l'APEI
- Point sur les effectifs de l'école et sur les prévisions d'effectifs.
- Bilan suivis particuliers : RASED, Médecine Scolaire GS, PMI 4 ans, Plan Entrée Sécurisé au CP et évaluations CP, PPS
- Covid 19 : FAQ et évictions cas contacts et cas avérés.
- Accueil des futurs PS : FAQ, rubrique nouveaux inscrits, Visite Virtuelle, réunions (plénière, santé scolaire et Scolarisation des élèves à besoins particuliers)
- Protection et sécurité : Bilan exercices évacuation et PPMS
- Calendrier prévisionnel :
- Actions pédagogiques particulières : le projet d'école, liaison GS-CP, le nouveau carnet de réussites
- Bilan financier coopérative OCCE
- Bilan des travaux : Entretien des locaux et des espaces extérieurs vieillissants
- Locaux scolaires/Périscolaires : disponibilité des locaux, mutualisation, commission de sécurité.
- Point DPSR : toujours pas d'ATSEM pour les GS5 et GS6, personnels d'office régulièrement déplacés.
- Périscolaire : point restauration et accueils de loisirs :

- Situation du remplacement sur la circonscription :

Personnes présentes : M. Marie (directeur et président du conseil d'école); Mme Cor (Maire adjointe), Mme Hubert (DDEN), Mmes et M Avisse, Amand, Denaes, (APEI) ; Mmes Radji Rodrigo, Jégo, Coupreau, Lesénéchal, Goulin, Marcolini, Delluc, Prugnaud Ortega, Mammar (enseignantes), Mme Daussy (Maître E)

Personnes excusées : Mme Keskas (Inspectrice de l'éducation nationale Nanterre II), Madame Platel (maître ADR), M.Theil (enseignant), Mme Elies (PSY EN) MMES et M Lancelin, Debibi, Loubris, Guimezanes, Ruelleu, Suzanne (APEI)

- Installation, Approbation du compte-rendu du 1er conseil d'école du 5 novembre 2019.

Sur décision du conseil d'école, le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 5 novembre 2019 est approuvé.

- Mode de fonctionnement et de délibération du conseil d'école :

De droit, M. Marie est président du conseil d'école.

Mmes Goulin et Lesénéchal sont élues secrétaires de séance.

- **Intervention de l'APEI :**

Remerciements de l'association de parents d'élèves élus envers l'équipe enseignante pour son travail dans les conditions difficiles que nous connaissons (protocole sanitaire, non-remplacement des absences...) et notamment pendant la période de fermeture du bâtiment des Lilas en mois de Janvier.

A son tour, le Directeur remercie l'APEI pour son aide précieuse au quotidien mais encore plus dans le contexte, et pour son soutien aux familles, notamment la solidarité de garde d'enfants mise en place lors des périodes de fermetures de classes.

- Point sur les effectifs de l'école et sur les prévisions d'effectifs.

A l'heure actuelle, nos effectifs sont :

Les répartitions

Répartition par niveau 2020-2021		Prévisions par niveau 2021-2022	
CYCLE I	286	CYCLE I	294
PS	94	TPS	0
MS	94	PS	100
GS	98	MS	96
TOTAL	286	GS	98
		TOTAL	294

Ces prévisions ne sont qu'indicatives, partant du postulat que nous aurions le même nombre de PS l'an prochain que cette année.

Ceci ferait un E/C de 26.7 .

A ce jour l'état des inscriptions pour la rentrée prochaine : 73 inscriptions.

Un déficit d'inscriptions par rapport aux inscriptions attendues est constaté par la municipalité sur l'ensemble des écoles maternelles de la vielle : les familles semblent rencontrer plus de difficultés cette année pour procéder à l'inscription (modalités à distance en cause ?)

Demandes de dérogation à faire au plus vite ou avant le mois de juin. Un refus lors de la première commission peut finalement voir une issue positive lors de la seconde commission en appel.

Le service enseignement de la Mairie confirme que certains enfants sectorisés sur Casanova en maternelle sont ensuite sectorisés sur l'élémentaire Langevin.

Si une famille était dans ce cas-là, celle-ci doit faire au plus vite une demande de dérogation pour l'élémentaire du Centre.

- Bilan suivis particuliers : RASED, TSA BSEDS, PPS

La PMI a terminé la visite médicale obligatoire des 4 ans concernant les classes de MS. Les enfants nés en 2016 n'ont pu bénéficier que d'un dépistage sensoriel : visuel et auditif, notamment en raison des contraintes et missions supplémentaires liées à la situation sanitaire.

Les visites des PS viennent de démarrer. De vraies visites médicales des 4 ans peuvent de nouveau être proposées.

La médecine scolaire priorise encore cette année les GS à la demande de l'Institution (visite médicale des 6 ans).

Le suivi des GS par le maître E, Spécialisé à Dominante Pédagogique (RASED) démarre en ce moment et concerne des élèves (répartis en deux groupes de besoins), suite aux observations dans les classes, aux demandes de suivis des enseignants, et aux tests d'évaluation de Grande Section : Pour une entrée sécurisée au CP (dont dépistage des

troubles spécifiques du langage). Ce dispositif permet à l'équipe enseignante de repérer les difficultés de certains élèves dans leurs apprentissages. Mme Daussy intervient les lundis et vendredis après-midi. 12 élèves bénéficient de suivis répartis en 3 groupes. Un groupe sur des activités de compréhension et les deux autres groupes travaillent sur les pré-requis. Les parents de ces enfants ont donné leur autorisation et Mme Daussy les rencontrera. Mme Daussy travaille aussi à l'école du Centre et pourra donc les suivre pour leur entrée au CP.

Nous avons maintenant 4 enfants bénéficiant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) car en situation de handicap. Ces quatre enfants ont droit à un (e) AESH, avec des quotités horaires allant de 8h à 24h (temps plein de scolarisation hebdomadaire). Des dossiers PPS sont actuellement en cours d'élaboration (2 ou 3 selon décision de la MDPH)

Nous bénéficions cette année d'un RASED presque au complet :

Mme Virginie Eliès, Psychologue de l'Education Nationale.

Mme Marie Daussy, Enseignante spécialisée E aide dominante pédagogique. Travail sur les apprentissages et les stratégies d'apprentissage.

Mme Marie Platel, Enseignante spécialisée G aide à dominante relationnelle. Aide les élèves à être, devenir élèves.

Les interventions de l'enseignante G sont réservées aux urgences uniquement.

M. Marie remercie les membres du RASED pour leur aide précieuse au sein de l'école et leur investissement sans compter.

Mme Cor souligne la dégradation constante des moyens mis en œuvre pour le RASED. Elle constate aussi une dégradation concernant les visites médicales au sein des écoles, qui sont importantes pour le dépistage.

La visite médicale des 6 ans n'est malheureusement pas réalisée. Un seul médecin scolaire qui reçoit les enfants prioritaires, sur indication/demande de l'équipe pédagogique. Elle ne peut faire plus, ayant à sa charge un trop grand nombre d'établissements (écoles/collèges/lycées).

Une cinquantaine de Demandes RASED en cours. Toutes ne pourront malheureusement pas être honorées. Cela représente environ 17% des élèves de l'école avec des besoins particuliers. L'école ne bénéficie pas de moyens supplémentaires.

Dans l'école 23 élèves bénéficient d'un PAI (santé des élèves), soit presque 10 % des élèves.

- Covid 19 point d'information :

Toutes les informations sur ce lien MAJ quotidiennement :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253#accueil-eleves-coronavirus>

ATTENTION : le protocole a déjà changé depuis ce Conseil d'Ecole et le temps de la rédaction/publication du compte-rendu. Le site de l'école est mis à jour à chaque changement sur le lien ci-dessous et les familles informées par mail.

[Sur le site de l'école dans la rubrique dédiée.](#)

[Accueil](#) FAQ Protocole Sanitaire en application à l'école et organisation

FAQ Protocole Sanitaire en application à l'école et organisation

[Protocole sanitaire au 22 Mars 2021\(nouvelle Mise à jour 19/03\)](#)

Les principales évolutions du renforcement du protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire a évolué plusieurs fois ces derniers temps, notamment les durées d'isolement/éviction, en voici les dernières évolutions actuellement en vigueur :

Quelles sont les consignes en cas de « cas confirmé » dans une école ou établissement ?

Si un personnel ou un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

- Les responsables légaux, s'il s'agit d'un élève, ou le personnel avisent sans délai le directeur d'école ou le chef d'établissement du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes et de l'identification éventuelle d'un variant ;
- L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :
 - 10 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 10ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes ;
 - 10 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques ;
- S'agissant des élèves de maternelle symptomatiques (cas possible), non testés, ils font l'objet d'une éviction de **10** jours jusqu'à l'arrêt des signes (NB : les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19). Une éviction additionnelle de 48 heures après la disparition de la fièvre est recommandée ;

Quelles sont les recommandations pour les élèves et personnels identifiés « contacts à risque » ?

Lorsque le directeur ou le chef d'établissement a connaissance de la présence d'un cas confirmé au sein de son école ou établissement scolaire, il procède à l'identification des personnes susceptibles d'être contacts à risque selon les modalités indiquées ci-avant. Il informe immédiatement les personnels et les responsables légaux des élèves concernés. A titre conservatoire ces élèves et ces personnels ne doivent pas revenir dans l'établissement.

Les personnels et responsables légaux des élèves sont informés, après avis de l'ARS, par le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils sont ou non contacts à risque. Si le personnel ou l'élève n'est pas contact à risque, il revient dans l'école ou l'établissement scolaire.

Pour les élèves en école maternelle

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par la réalisation d'un test. Le retour à l'école pourra intervenir dans les délais suivants :

- Pour les contacts à risque hors foyer, après 7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19,
- Pour les contacts à risque du foyer, après 7 jours en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19 après la guérison du cas confirmé (10 jours après l'apparition des symptômes ou 10 jours après le prélèvement positif pour les cas asymptomatiques) soit après 17 jours.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières pendant une période de 7 jours.

Téléchargement Direct

- Accueil des futurs PS.

Accueillir 100 nouveaux élèves (effectif habituel de petits ainsi que des nouveaux moyens et grands) demande une certaine organisation.

Comme l'an dernier et pour cause de protocole sanitaire, le directeur ne pourra pas recevoir individuellement toutes les familles.

Cependant, les modalités différeront un petit peu cette année :

En 1^{er} lieu, suite aux inscriptions en mairie, les familles ont reçu un mail de l'école les invitant à prendre contact avec le directeur pour valider l'inscription à l'école en renvoyant les documents demandés.

Une réunion d'information générale sera organisée en visioconférence par le Directeur, ainsi que deux temps de réunion sur des thèmes particuliers : accueil des enfants ayant des pathologies chroniques et enfants à besoins particuliers.

Tout le dispositif complémentaire -visite de l'école et portes ouvertes, réunion à l'école et invitation des nouveaux élèves à la fête de fin d'année – ne peut être maintenu en raison des contraintes sanitaires.

Les liens pour les différents temps de réunion en visio ont été communiqués par mail et sont disponibles sur le site de l'école dans la [Rubrique Nouveaux inscrits](#).

Une FAQ, un guide des parents, une visite virtuelle sont mis à disposition des parents pour répondre à toutes les questions qu'ils pourraient se poser.

Les Outils Distanciels pour découvrir l'école maternelle Casanova

Rubrique Accueil des Nouveaux élèves

FAQ

Visite Virtuelle de l'école

Guide des Parents à l'école maternelle

- Protection et sécurité : Mise en place des dispositifs d'alerte attentat vigipirate et bilan exercices évacuation et PPMS

Nous avons réalisé à ce jour l'exercice alerte-attentat imposé par l'institution.

Scénario Se cacher.

Les deux exercices d'évacuation se sont bien déroulés. Avant la fin de l'année, aura lieu un 3è exercice d'évacuation dans les deux bâtiments.

- Calendrier prévisionnel

Fête du livre : Pas de Festival du Livre pour cause Covid

Athl'écoles GS : idem

Vote Prix des Jeunes Lecteurs : **12 et 13 avril 2021**

Fête de fin d'année : Annulée Covid

Portes Ouvertes Nouveaux inscrits : Dispositif distanciel

Prochain Conseil d'Ecole : Jeudi 10 juin 2021

Spectacle(s) : Il est envisagé de faire venir une compagnie à l'école afin que chaque classe bénéficie d'un spectacle, financé par la coopérative de l'école.

Réunion nouveaux inscrits Directeur : cf invitations page suivante

M. Marie souligne que cette situation sanitaire nous empêche d'organiser nos événements ce qui est frustrant pour tout le monde : élèves – enseignants – parents.

Les GS participeront comme l'année dernière à un atelier avec les Plastikeuses de Parades. Au programme construction de « totems » qui seront mis en exposition dans la ville au mois de juin.

Comme l'année dernière, une petite fête interne dans l'école sera organisée fin juin. Des jeux seront proposés à tous les élèves sur une matinée, mais sans la présence des parents, contraintes sanitaires obligent.



Ecole Maternelle Danielle Casanova
28, rue Thomas Lemaître
92000 Nanterre
01 41 91 79 89
0920579e@ac-versailles.fr

Nanterre, le 1^{er} février 2021

OBJET : Inscription à l'école maternelle.

Madame, Monsieur,

Vous venez d'inscrire votre enfant à l'école en vue d'obtenir une place dans notre école maternelle pour la rentrée prochaine.

Afin de terminer son admission définitive dans cette école et de préparer au mieux sa rentrée, je vous invite à une réunion d'information générale le :

MARDI 29 juin à 18h15

En raison du contexte sanitaire Covid, cette réunion se tiendra en visioconférence sur ce lien :

[Join Microsoft Teams Meeting](#) Réunion Plénière

En effet, il nous est impossible d'organiser une réunion plénière à cause de l'épidémie de Covid-19. Nous ne pourrions malheureusement pas non plus organiser de visite des locaux et des classes comme nous l'organisons d'accoutumée.

Pour compenser au mieux, le Directeur vous propose [la Visite Virtuelle de l'école sur ce lien](#), le code casacasa vous sera demandé.

Le vendredi suivant, deux réunions seront organisées également en visioconférence :

- **Réunion PAI le Vendredi 2 juillet à 17h30 :** Cette réunion a pour objet d'anticiper au mieux l'accueil des enfants ayant des maladies chroniques (asthme, allergies, fièvres convulsives, déficit G6PD, diabète, épilepsie, drépanocytose...) et d'assurer la meilleure information possible aux familles de l'école.

[Join Microsoft Teams Meeting](#) Réunion PAI santé des élèves

- **Réunion Accueil des Enfants à profils particuliers Vendredi 2 Juillet à 18h30 :** Cette réunion a pour vocation d'accompagner au mieux les familles et de préparer la rentrée de leur enfant au plus près de ses besoins particuliers (situation de handicap, retard de langage, retard de développement psycho-moteur, grande prématurité...)

[Join Microsoft Teams Meeting](#)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gaël MARIE, Le Directeur

- Actions pédagogiques particulières : le projet d'école, les carnets de réussites, sorties scolaires, liaison GS-CP, site d'école et la Mallette des Parents

Le projet d'école sera refait cette année et l'année prochaine, en fonction des nouvelles préconisations nationales 2021-2024, académiques et du projet de circonscription.

Nous avons refait intégralement le Carnet de Réussites, celui-ci sera remis et présenté aux familles au mois de juin lors du RDV bilan de fin d'année.

Concernant la liaison GS-CP, les élèves de GS ne pourront encore pas déjeuner au self de l'élémentaire

un midi en fin d'année. Des échanges sont habituellement mis en place entre des classes de GS et CP. (Des lectures et séances de questions aux CP seront également organisées et préparées en amont en classe avec les enfants --> modalités distancielles ?

Les sorties scolaires de fin d'année : à l'étude Accrobranche pour les classes MS4 GS5 et GS6, Aquarium Paris MS3 et MS7, Ferme de Gally Saint Cyr l'Ecole PS1 PS2

Entre les contraintes Covid et celles Vigipirate, il est très peu probable que ces sorties puissent avoir lieu, ce qui explique que certaines classes ne soient pas dans la liste.

Le site d'école est régulièrement enrichi par le Directeur : celui-ci a vocation à informer au mieux les familles pour encore mieux favoriser la co-éducation si précieuse à l'équilibre des enfants et compenser ce qui ne peut être mis en place pour l'accueil des nouveaux élèves et de leurs familles.

Le site de l'école, vecteur de co-éducation et d'information

[Page d'Accueil du Site](#)
[La Mallette des Parents](#)

- **Bilan financier coopérative OCCE**

M. Marie remercie les parents pour leur grande générosité.

Mes Comptes								Accès Forum
Numéro	Type	Domiciliation	A-nouveaux	Total Entrée	Total Sortie	Solde	Actif	
310022787	Compte bancaire	BRED NANTERRE - OCCE 92 MAT D CASANOVA	8531,97 €	8776,24 €	10862,29 €	6445,92 €	✔	
	Caisse	Caisse	229,54 €	78,00 €	0,00 €	307,54 €	✔	

L'essentiel des dépenses : achats de livres, fournitures (notamment pour les pratiques artistiques), jeux de société, matériel pour la classe, participations aux coûts des sorties, matériel de sport, instruments de musique, petit mobilier BCD, petit mobilier classes...

Le deuxième appel de coopérative aura lieu début avril, l'opération photos est en cours d'encaissement.

- Bilan des travaux effectués ou non et PREVENTION CANICULE :

Il n'y a pas eu de réunion POT l'année dernière. M. Marie espère qu'elle aura bien lieu cette année car l'école est vieillissante et il y a beaucoup de réparations à faire.

Stores extérieurs des classes point d'étape ? Réparé classe 5

Les représentants des parents et le directeur rappellent l'engagement de la mairie concernant ces stores et la protection des enfants contre le « risque solaire ».

Structures de cour au Potager signalées. Sol de la cour, bordures, barreaux, grillages à reprendre.

Alarme incendie au Potager vient d'être réparée. Tout le système Ecole du Centre / Casanova / Gymnase va être refait à neuf cet été.

Problème de l'eau froide qui est chaude au robinet aux Lilas lors des fortes chaleurs. Une fois n'est pas coutume, M. Marie demande à l'APEI d'appuyer auprès de la mairie des bouteilles d'eau, qui nous sont régulièrement refusées.

L'eau est chaude car les tuyaux ne sont pas enterrés mais en extérieur.

Mme Cor se souvient avoir déjà été alertée lors des précédents conseils. Elle est d'accord sur le fait qu'il est nécessaire voire indispensable de fournir des bouteilles d'eau fraîche aux élèves et personnels.

- **Locaux scolaires/Périscolaires/Intervention de l'Accueil de Loisirs : disponibilité des locaux, mutualisation, commission de sécurité.**

La mutualisation des locaux scolaire lors des temps périscolaires se passe bien.

Les relations entre l'école et l'accueil de loisirs sont excellentes, un vrai travail d'équipe main dans la main, de collaboration et d'entraide, au bénéfice des élèves et personnels.

Ci-dessous le bilan d'Isabelle DELORME et Daménaul MENDY, respectivement Directrice et Directeur adjoint de l'Accueil de Loisirs de l'école, qui n'ont pu être présents :

« Daménaul et moi nous excusons de ne pouvoir être présents ce soir avec vous.

Les relations entre l'école et le centre sont toujours aussi riches et de qualité.

Un grand merci pour cette organisation qui permet une mutualisation des lieux durant les vacances plus large et plus sereine.

Rappel : le centre de Loisirs accueille les enfants durant les mercredis et les vacances et il n'y a plus la possibilité d'inscriptions à la demi-journée, sauf pour les enfants ayant un PAI (maladie chronique) , PPS (enfants en situation de handicap), ou pour les parents qui ont fait le nécessaire en mairie ; ce qui vaut soit pour la période, soit pour l'année (petit rappel : auquel cas, les parents doivent récupérer les enfants entre 13h15 et 13h30 tous les mercredis).

Les rendez-vous médicaux sont à prendre soit après 16h30, ou les parents doivent poser une journée pour le garder.

Merci aux familles pour leur participation lors des vacances de février.

Suite au protocole sanitaire, le fonctionnement des vacances de printemps sera le même que celui des vacances d'hiver à savoir :

les enfants du pavillon les lilas seront accueillis et récupérés au Lilas et les enfants du Potager seront accueillis et récupérés au Potager.

Les enfants de Langevin ne seront plus accueillis sur nos structures pour l'instant et ce jusqu'à nouvel ordre.

Rappel dates butoirs des prochaines inscriptions les matins, soirs et mercredis : vous avez jusqu'au 15 avril pour la période. Après cette date vous serez sur liste d'attente pour l'attribution de places (implique attente du passage en commission).

Pour l'été, les dates d'inscriptions sont du 11 mai au 3 juin.

Vous pouvez maintenant utiliser le nouveau téléservice mis en place par la municipalité pour vous inscrire en ligne.

Connectez-vous à « **moncompte.nanterre.fr** » et rendez-vous sur votre **portail famille**,

Un tutoriel vous guide dans ces démarches en ligne. Les mairies de quartier et les espaces familles à l'hôtel de ville sont à votre disposition pour vous aider.

PLUS SIMPLE

Pas besoin de vous déplacer, vous avez **accès à votre compte 24h/24h**, **vous recevez des accusés de réception par email** et vous réglez par carte bancaire.

Pour plus d'infos : nanterre.fr ou 3992.

Chaque année, pour les enfants qui passeront en élémentaire en 2021/2022 nous mettons en place des passerelles certains soirs à partir du mois de mai, cette année tout comme l'année dernière nous ne savons pas si nous allons pouvoir le faire car cela dépendra des consignes et des protocoles sanitaires.

En ce qui concerne l'été, il ne nous est pas possible de nous projeter définitivement sur le fonctionnement (tout comme nos vies personnelles, nous sommes en attentes des protocoles). »

- **Point DPSR : toujours pas d'ATSEM pour les GS5 et GS6, personnels d'office régulièrement déplacés pour pallier aux absences Covid :**

Madame Voisin, responsable à la DPSR nous transmet ces éléments.

« Tout d'abord, il est important de rappeler que nous sommes confrontés à une crise sanitaire mondiale qui génère énormément d'absences.

Il manque en effet toujours une ATSEM en GS. Nous avons prévu de remplacer Mme Gouloumes mais elle est revenue au moment où sa remplaçante devait prendre ses fonctions. Nous avons donc positionné la remplaçante dans une autre école en difficulté. Mais, Mme Gouloumes s'est absentée de nouveau très peu de temps après son retour.

Depuis, nous avons un nombre d'absences très élevé sur la ville : 34 ATSEM absentes hier (dont les volantes) sur 160 dont 25 pour des raisons liées à la Covid. Nous n'avons pas les forces pour remplacer l'intégralité des absences et nous priorisons les PS et les MS.

Ce sont les mêmes raisons qui expliquent les déplacements des agents de l'office. Nous sommes obligés de déplacer nos agents pour permettre le fonctionnement des autres offices. Ils ont des formations spécifiques qui ne nous permettent pas de les remplacer par des agents non formés.

La collectivité a consacré plus de 500 000 € supplémentaires en frais de personnel (remplaçants, agents ESSOR) et produits entretiens pour assurer la continuité du service public de restauration et d'entretien dans les écoles et centres de loisirs en période de crise sanitaire en 2020. Les efforts se poursuivent et même s'intensifient en 2021.

Il faut savoir qu'à tout cela s'ajoute une pénurie de candidats ou des candidats qui ne disposent pas des pré-requis pour remplacer nos postes vacants. Nous en sommes à notre 9e campagne de recrutement depuis la rentrée.

Nous savons que le manque d'ATSEM a un impact sur le plan pédagogique et c'est pourquoi, en temps normal, à Nanterre, il est prévu 1 ATSEM par classe en TPS, PS et MS et 1/2 pour les GS, ce qui est bien au-delà des préconisations nationales d'1 ATSEM par école.

Soyez assurés que la collectivité fait le maximum dans ce contexte très rude.

Bien cordialement, »

Mme Goulin précise que **c'est surtout sur le point nettoyage que le manque d'Atsem se fait sentir.** Les classes ne sont pas nettoyées comme il se doit, qui plus est dans ce contexte sanitaire.

Le responsable de secteur des ATSEM de l'école s'est engagé à positionner un agent ESSOR pour le nettoyage de ces deux classes.

- Absences des enseignants et non-remplacement :

L'administration a fusionné la rentrée dernière les corps de remplacement ZIL et Brigades en un seul corps, les TRS. L'argument d'une meilleure répartition des moyens de remplacement avait été avancé par l'administration. Dans les faits, la situation s'est nettement améliorée sur notre circonscription Nanterre 2.

Cette année, à moyens constants dans le contexte que nous connaissons, la situation du remplacement est actuellement intenable.

- Restauration scolaire : point présence vacataires.

Le temps de midi fonctionne très bien cette année, les taux de présence des personnels étant en forte hausse, les changements nécessaires de vacataires ayant été effectués les années précédentes. Merci à la souplesse des collègues enseignants qui assurent des vacations au pied levé pour la sécurité et le confort des enfants.

Le conseil d'école est clos à 20h30